



**Alpha Saint-Germain**

49 quai des Grands Augustins  
75006 Paris  
Tél. : 01.44.07.13.13  
Fax : 01.44.25.21.20  
E-mail : [alphasaintgermain@century21.fr](mailto:alphasaintgermain@century21.fr)

## **BAREME DES COMMISSIONS**

### **COMMISSIONS DE VENTES :**

Commissions à la charge du vendeur sauf autre convention.

Jusqu'à 60.000 € inclus ..... Forfait 5.000 € HT soit 6.000 € T.T.C.  
De 60.001 € à 180.000 € inclus ..... 8.3 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 10 % T.T.C.  
De 180.001 € à 350.000 € inclus ..... 6.6 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 8 % T.T.C.  
De 350.001 € à 1.000.000€ inclus ..... 5 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 6 % T.T.C.  
Au-delà de 1.000.001 € ..... 4.16 % H.T (T.V.A 20,0 %) soit 5 % T.T.C

### **COMMISSION DE LOCATIONS A USAGE D'HABITATION :**

#### **Honoraires à la charge du locataire :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 12€ / m<sup>2</sup> T.T.C.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ / m<sup>2</sup> T.T.C.

#### **Honoraires à la charge du bailleur :**

Honoraires d'entremise et de négociation : 0€ T.T.C.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10% T.T.C du loyer annuel hors charges.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ / m<sup>2</sup> T.T.C.

#### **Honoraires Bail Code Civil :**

Honoraires propriétaire : un mois de loyer charges comprises + Honoraires locataire : un mois de loyer charges comprises.

### **COMMISSION DE LOCATIONS PARKING :**

12% T.T.C du loyer annuel, hors charges :

Honoraires partagés : 50% à la charge du locataire et 50% à la du bailleur.

### **COMMISSION DE LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX :**

Honoraires pris en charge par le locataire.

36% T.T.C du loyer annuel, net de charge.

Frais de rédaction de bail pris en charge par le locataire 500 € T.T.C.

### **COMMISSION DE CESSION DE BAIL, DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

#### **ET D'INDEMNITE D'EVICTON :**

Honoraires pris en charge par le mandat

12% T.T.C du montant de la cession, du fonds de commerce

ou de l'indemnité d'éviction.

36% T.T.C du loyer annuel.

### **HONORAIRES DE GESTION :**

Honoraires à la charge du bailleur :

Service Initial : 7 % H.T de la totalité des encaissements, soit 8,4 % T.T.C

Service Confort : 8 % H.T de la totalité des encaissements, soit 9,6 % T.T.C